



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'administration pénitentiaire**

Villeneuve les Maguelone, le 02 décembre 2022

Centre Pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone

Dossier suivi par :
Mme F. ANNANI - CE

NOTE DE SERVICE

N°386 / 2022

Gestion des colis de fin d'année

Diffusion : Cheffe d'établissement // Adjointe à la Cheffe d'établissement // Directeurs adjoints // AAE // Chef de détention // Officiers // Premiers-e-s surveillants-e-s // l'ensemble des Surveillants // Personnels administratifs // AVISO // ANVP // IDEX // SPIP // Aumôniers // CROIX ROUGE // Archives

Réf : Note DAP du 25 novembre 2022 relative au dispositif mis en œuvre à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Conformément à l'objet visé en référence, cette année les modalités de remise de ces colis à l'occasion des fêtes de fin d'année se déclineront du **lundi 5 décembre 2022 au dimanche 29 janvier 2023 inclus**.

Pour les personnes détenues qui ont des parloirs familles la procédure sera la suivante :

- Seule la famille visiteuse est autorisée à déposer le colis au niveau du parloir famille côté famille lors d'un parloir.
- Les surveillants des parloirs familles et les surveillants de l'accueil famille procèdent au contrôle du colis, afin de vérifier qu'il ne dépasse pas le poids de 5kg, de retirer les denrées et les objets non autorisés et d'établir l'inventaire avec l'imprimé type fourni en pièce jointe. Ce contrôle est contradictoire et doit être signé par la famille et le personnel pénitentiaire.
- La personne détenue repartira avec son colis. Les surveillants parloirs familles les accompagneront jusqu'aux PIC A et B en lien avec l'encadrement des bâtiments.
- _____ sera mis en renfort à au Parloir familles selon un planning défini par le service des agents.

